

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

#### TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

**Arrêté du 22 juin 2012 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987  
relatif à la sécurité des navires (abrogation de la division 336 du règlement annexé)**

NOR : TRAT1226152A

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires ;

Vu l'avis de la Commission centrale de sécurité dans sa 857<sup>e</sup> session en date du 2 mai 2012,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La division 336 relative à la « Certification des moteurs diesel marins au titre de la prévention de la pollution de l'atmosphère » du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 susvisé est abrogée.

**Art. 2.** – Le présent arrêté est applicable en Polynésie française, dans les îles de Wallis et Futuna, dans les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie, sous réserve des compétences dévolues à ces collectivités, et exercées par elles en application des statuts les régissant.

**Art. 3.** – La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*La directrice des affaires maritimes,*  
R. BRÉHIER